

Prévention et sécurité incendie



Notre maîtrise pour votre sécurité...

Formations courisme



SOMMAIRE

Formation incendie du personnel des établissements de soins	Page 4
Formation équipier de première intervention	Page 5
Exercices d'évacuation dans les établissements de soins	Page 6
Formation Sauveteur Secouriste du Travail	Page 7
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail	Page 8
Formation au défibrillateur (DAE-DSA)	Page 9
Habilitation électrique HOBOV	Page 10
Habilitation électrique H1B1V	Page 11
Formation au Système de Sécurité Incendie	Page 12
Bon de commande	Page 13
Convention de formation	Page14 - 15



SENSIBILISATION INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS DE SOINS HOPITAUX - CLINIQUES

Formation relative à l'article U47§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié

DUREE 2 HEURES 30

EFECTIFS 12 personnes maximum

OBJECTIFS

- Connaître le danger d'un incendie
- Savoir réagir en présence d'une alarme
- Savoir réagir sur un début d'incendie
- Connaître le principe d'évacuation, de mise en sécurité pour les personnes ne pouvant pas se déplacer

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise.

Intervenants Formateurs issus des services de secours

Evaluation Continue avec une remise d'attestation de stage pour valoir ce que de droit

PUBLIC CONCERNE

Toute personne travaillant dans un ERP de type U ou J (Hôpital, clinique, maison de retraite..)

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation pédagogique, didactique, vivante, conviviale, adaptée à l'entreprise

Outils pédagogiques: PC, vidéoprojecteur, films, powerpoint, extincteurs, bac à feu écologique.....

PROGRAMME

- Les dangers d'un incendie.
- La combustion : le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les classes de feu
- Les différents procédés d'extinction
- Les différents agents extincteurs et leurs actions
- Les différents extincteurs
- Présentation des principes fondamentaux de sécurité en ERP de type U ou J
- Les différentes mesures et installations de sécurité dans l'établissement
- Conduite à tenir en cas d'alarme feu ou d'un début d'incendie.
- La mise en sécurité par transfert horizontal vers un zone protégée..
- Exercices pratiques et mise en situation

Que dit la réglementation ?

Formation – Articles U47 & J39 du règlement de sécurité relatif à la protection incendie dans les ERP

- §1 Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie dans un hôpital, être formé à l'exécution de consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction.
- §2. Des exercices d'évacuation simulée doivent être organisés périodiquement afin de maintenir le niveau de connaissance du personnel conformément à l'article U41 (exercices pratiques mini tous les 6 mois)



Page 5 Formations

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

Formation relative aux articles R232-12-17 du code du travail & MS 46 §1 de l'arrêté du 25 juin 1980

DUREE 3 HEURES

EFECTIFS 12 personnes maximum

OBJECTIFS

- Connaître le danger d'un incendie
- Savoir réagir en présence d'une alarme
- Savoir réagir sur un début d'incendie
- Connaître le principe d'évacuation

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise.

Intervenants Formateurs issus des services de secours

Evaluation Continue avec une remise d'attestation de stage pour valoir ce que de droit

PUBLIC CONCERNE

Formation destinée aux salariés désignés par le responsable d'établissement Toute personne de l'entreprise pour leur sensibilisation aux risques incendie

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation pédagogique, didactique, vivante, conviviale, adaptée à l'entreprise

Outils pédagogiques: PC, vidéoprojecteur, films, powerpoint, extincteurs, bac à feu écologique.....

PROGRAMME

- Les dangers d'un incendie.
- La combustion : le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les classes de feu
- Les différents procédés d'extinction
- Les différents agents extincteurs et leurs actions
- Les différents extincteurs
- Présentation des principes fondamentaux de sécurité
- Les différentes mesures et installations de sécurité dans l'établissement
- Conduite à tenir en cas d'alarme feu ou d'un début d'incendie.
- Sujet spécifique adapté au risque de votre entreprise
- Exercices pratiques et mise en situation

Que dit la réglementation ?

Formation - Article R 232-12-17

.... « les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel »

Composition et missions du service - article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (ERP)

- $\S\ 1.\ Le\ service\ de\ s\'ecurit\'e\ incendie\ doit\ \^etre\ assur\'e\ suivant\ le\ type,\ la\ cat\'egorie\ et\ les\ caract\'eristiques\ des\ \'etablissements:$
- soit par des personnes désignées par le chef d'établissement et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ;
- soit par des agents de sécurité incendie ;
- soit par des sapeurs-pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie.



EXERCICES D' EVACUATION DANS LES ETABLISSEMENTS DE SOINS

Formation relative à l'article U47§2

Exercices périodiques d'évacuation simulée

DUREE 2 HEURES

EFFECTIFS Personnes travaillant le jour de l'exercice simulé

OBJECTIFS

- Savoir réagir en présence d'une alarme
- Savoir donner l'alarme et l'alerte
- Savoir exploiter le système de sécurité incendie
- Etre capable de déclencher l'opération de mise en sécurité des personnes ne pouvant se déplacer par leur propre moyen
- Etre capable de conduire l'évacuation du public éventuel.

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise.

Intervenants Formateurs issus des services de secours

Evaluation Continue avec une remise d'attestation de stage pour valoir ce que de droit

PUBLIC CONCERNE

Toute personne travaillant dans un ERP de type U ou J (Hôpital, clinique, maison de retraite..)

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation pédagogique, didactique, vivante et essentiellement axée sur des mises en situation **Outils pédagogiques** : Générateur de fumée, fiche évaluative, manequin......

PROGRAMME

- Simulation d'un feu de chambre avec une victime
- Evaluation de la manoeuvre d'évacuation
- Analyses
- Bilan de l'exercice et évaluation de l'organisation interne
- Conseils et rappels des principes de sécurité

Que dit la réglementation ?

Formation - Articles U47 & J39 du règlement de sécurité relatif à la protection incendie dans les ERP

§2. Des exercices d'évacuation simulée doivent être organisés périodiquement afin de maintenir le niveau de connaissance du personnel conformément à l'article U41 (exercices pratiques mini tous les 6 mois)



Page 7 Formations

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation conforme au programme de l'INRS et à la Circulaire n° CIR53/2007 du 03/12/2007

DUREE 12 HEURES

EFFECTIFS 4 à 10 personnes

OBJECTIFS

■ Disposer dans son entreprise de personnels formés à prévenir les risques professionnels et à intervenir en cas d'accident

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise.

Intervenants Formateurs validés par les CRAM issus des services de secours

Evaluation Continue avec remise de la Carte de Sauveteur Secouriste du Travail et livret

Recyclages 12 mois après la formation initiale puis tous les 24 mois

PUBLIC CONCERNE

Tous salariés des entreprise privées ou publiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation progressive, didactique et essentiellement axée sur des mises en situation

Outils pédagogiques : PC, vidéoprojecteur, manequin, DAE......

PROGRAMME

- 1 Sauvetage Secourisme du Travail
- 2 Recherche des dangers persistants pour protéger
- 3 De « protéger » à « prévenir »
- 4 Examen de la victime et alerte
- 5 De « faire alerter » à « informer »
- 6 Secourir
 - a) la victime saigne abondamment
 - b) la victime s'étouffe
 - c) la victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - d) la victime répond, se plaint de brûlures
 - e) la victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - f) la victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) la victime ne répond pas, elle respire
 - h) la victime ne répond pas, elle ne respire pas (utilisation du DAE)
- 7 Risques spécifiques à l'entreprise : module optionnel de 2 heures (demande du médecin du travail)
- 8 Exercices pratiques

Que dit la réglementation ?

Art. R.241-39 du Code du Travail

.... « obligation pour l'employeur, dans tous les établissements ne disposant pas d'infirmier à demeure, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades »



RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation conforme au programme de l'INRS et à la Circulaire n°CIR53/2007 du 03/12/2007

DUREE 4 HEURES

EFFECTIFS 4 à 10 personnes

OBJECTIFS

■ Maintenir les compétences du SST acquises lors de sa formation initiale et se former sur les changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de préventions et de secours

ORGANISATION

LieuAu sein de votre entreprise.IntervenantsFormateurs validés par les CRAMAttestationTimbre annuel à apposer sur la carte SST

Recyclages A l'issue du premier recyclage, la périodicité est de 24 mois

PUBLIC CONCERNE

Tous salariés de l'entreprise

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation progressive, didactique et essentiellement axée sur des mises en situation

Outils pédagogiques: PC, vidéoprojecteur, mannequin, DAE......

PROGRAMME

- Mise en situation par des accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts entre le comportement observé et le comportement attendu
- Révisions des gestes d'urgence avec DAE
- Actualisation consacrée :
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
 - aux modifications du programme
- Exercices pratiques

Que dit la réglementation ?

Art. R.241-39 du Code du Travail

.... « obligation pour l'employeur, dans tous les établissements ne disposant pas d'infirmier à demeure, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades »



Page 9 Formations

FORMATION AU DEFRIBRILLATEUR (DEA—DSA)

Code de la santé publique articles R6311-14 à R6311-16

DUREE 3 HEURES

EFFECTIFS 4 à 10 personnes

OBJECTIFS

- Avec la démocratisation des défibrillateurs Externes Automatisés ou du défibrillateur Semi-automatiques dans les lieux publics et dans les entreprises, le matériel est accessible par tout le monde
- A la fin de la formation, le stagiaire devra être capable, chez l'adulte inconscient qui ne respire plus, de mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire, avec un défibrillateur automatisé externe
- Cette formation ne dispense pas de la formation SST

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise.

Intervenants Formateurs validés par les CRAM issus des services d'urgence Attestation Attestation Individuelle de Formation délivrée par ANALYFEU

PUBLIC CONCERNE

Tous publics

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation progressive, didactique et essentiellement axée sur des mises en situation.

Outils pédagogiques : PC, vidéoprojecteur, manequin, DAE......

PROGRAMME

- Cette formation, essentiellement pratique est effectuée à partir de plusieurs cas concrets
- La chaîne de survie
- Reconnaitre un danger persistant
- Examiner la victime et faire alerter
- L'arrêt cardio-respiratoire
- Procédure opérationnelle d'utilisation du DEA
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas :
 - utilisation du DEA sur l'adulte et l'enfant, réanimation cardio-pulmonaire du nourrisson
- Etudes du matériel spécifique ; masques, défibrillateurs, trousse de secours, ...



HABILITATION ELECTRIQUE H0BOV

Décret n'88-1056 du 14 novembre 1988 et circulaire du 6 février 1989

DUREE 7 HEURES

EFFECTIFS 4 à 10 personnes

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances pratiques nécessaires à l'exécution de travaux simples d'ordre électrique
- Comprendre les risques encourus et les prévenir
- Connaître les dispositions réglementaires et normatives (UTE C 18-530 et UTE C 18-510)

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise. Intervenants Formateurs expérimentés

Evaluation QCM avec remise de la Carte d'habilitation et un livret de cours

PUBLIC CONCERNE

Tout personnel non électricien (mécanicien, agent de nettoyage, peintre, maçon,...) amené à effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des zones et locaux d'accès réservés à des électriciens

METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance entre théorie et mise en situation

Outils pédagogiques : PC, vidéoprojecteur, jeu d'appareillage, remise

PROGRAMME

 \blacksquare Présentation de l'habilitation électrique :

Textes réglementaires et normes

■ Dangers électriques : Notions élémentaires d'électricité

Grandeurs électriques de base

Effets du courant électrique sur le corps humain Classification des installations électriques...

■ Comment Travailler en sécurité :

Distances de sécurité Autorisation de travaux Moyens de protection Risque d'incendie

Matériels et installations de sécurité

■ Premiers secours en cas d'accident d'origine électrique

Que dit la réglementation ?

UTE-C-18-510

....« l'habilitation électrique est délivrée par l'employeur....suite à une formation sur les prescriptions de sécurité »



Page 11 Formations

HABILITATION ELECTRIQUE H1B1

Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et circulaire du 6 février 1989

DUREE 14 HEURES

EFFECTIFS 4 à 10 personnes

OBJECTIFS

■ Préparer à l'habilitation électrique H1 B1

■ Accomplir en sécurité les tâches d'ordres électriques et appliquer les prescriptions de sécurité conformément aux recueils U.T.E C18.510-18.540

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise. **Intervenants** Formateurs spécifiés

Evaluation Continue avec remise de la Carte d'habilitation

PUBLIC CONCERNE

Tout personnel électricien amené à effectuer des travaux d'ordre électrique dans des zones et locaux d'accès réservés aux électriciens

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques

Alternance entre théorie et mise en situation

Outils pédagogiques: PC, vidéoprojecteur, jeu d'appareillage.....

PROGRAMME

 \blacksquare Présentation de l'habilitation électrique :

Textes réglementaires et normes

■ Dangers électriques : Notions élémentaires d'électricité

Grandeurs électriques de base

Effets du courant électrique sur le corps humain Classification des installations électriques...

■ Comment Travailler en sécurité :

Distances de sécurité Autorisation de travaux Moyens de protection Risque d'incendie

Matériels et installations de sécurité

■ Premiers secours en cas d'accident d'origine électrique

Que dit la réglementation ?

UTE-C-18-510

....« l'habilitation électrique est délivrée par l'employeur....suite à une formation sur les prescriptions de sécurité »



FORMATION AU SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE

Arrêté du 2 février 1993 – Arrêté du 25 juin 1980 mod - art. MS 57 & MS 67

DUREE 2 HEURES

EFFECTIFS 2 à 10 personnes

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nécessaires pour exploiter le système de sécurité incencie
- Savoir exploiter et gérer l'équipement d'alarme et la mise en sécurité du bâtiment
- Connaître les dispositions à prendre en cas de panne

ORGANISATION

Lieu Au sein de votre entreprise.

Intervenants Formateurs qualifiés coordinateur SSI

Evaluation Continue avec remise d'une attestation de stage pour valoir ce que de droit

PUBLIC CONCERNE

Personnel surveillant un Système de Détection Incendie Personnel d'un établissement disposant d'un SSI de catégorie A ou B

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques

Alternance entre théorie et mise en situation

Outils pédagogiques : PC, vidéoprojecteur, remise d'un fascicule

PROGRAMME

- Le risque incendie au sein de votre établissement
- Principes fondamentaux de sécurité
- Rôles et fonctions d'un SSI
- Présentation des matériels composant le SSI
- Conduite à tenir lors de la réception d'une alarme feu ou de dérangement
- Mise en situation
- Les pannes système et l'entretien du SSI

Que dit la réglementation ?

Art. MS 57 de l' Arrêté du 25 juin 1980 modifié

Contraintes liées au système de détection incendie

§ 1. Les installations de détection impliquent, pendant la présence du public, l'existence dans les établissements concernés d'un personnel permanent, qualifié, susceptible d'alerter les sapeurs-pompiers et de mettre en œuvre les moyens de lutte contre l'incendie. Cette disposition signifie en particulier que la personne placée devant le tableau de signalisation a reçu une formation suffisante concernant la signification des différentes signalisations apparaissant sur le tableau, les mesures à prendre en fonction de ces signalisations et les dispositions à respecter en cas de panne.



Page 13 Formations

BON	DE COMMA	NDE FORMA	TION	
	FORM	ATION		
Niveau				
Prix HT (par personne)X Total HT :X 19,6% =		s) =Total	łT	
	PARTIC	IPANTS		
Nombre de participants (veuillez renseigner le tableau joint po	ur chaque participant	;)		
	ENTRE	EPRISE		
			Siret IIIIIII	111111
Effectif établissement				
Adresse				
Séléphone	_			
Établissement à facturer (si différent) _ Adresse d'envoi de convocation (si dif				
ratesse a envolue convocation (st an				
Responsable de formation				
Mlle o Mme o Mr Nom	P	rénom		
Personne responsable de l'inscription (si différente)			
Mlle o Mme o Mr Nom	P	rénom		_
	RÉGLE	EMENT		
Ci-joint un acompte de	€	o Chèque à l	ordre de EURL ANA	LYFEU
représentant 50 % du total TTC)		o Virement	(Joindre)	
	Code Banque	Code Guichet	N [•] Compte	Clé
	18315	10000	04339157075	82
			Cachet de l'entrepr	ise
Fait à le				



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

Somme restant due : €TTC

Est conclu la convention suivante, en application des dispos	itions de la sixième partie du Code du Travail portant				
L'organisme de formation :	L'entreprise :				
EURL ANALYFEU					
21 avenue du 1 ^{er} bataillon de choc					
83 200 TOULON					
Enregistrée sous le numéro :					
	Ci après dénommée « le Client »				
Représentée par Monsieur David BAAK	Représentée par				
organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie. Article 1 : objet de la convention En exécution de la présente convention, l'organisme ANALYFEU s'engage à organiser l'action de formation intitulé :					
Cette formation entre dans le champ d'application de l'artic	le L 6313-1 du Code du Travail				
Objectifs:					
Programme et méthodes :					
Durée : Lieu (x) :	Date :				
Modalités de suivi et appréciation des résultats :					
Article 2 : Effectif formé La société ANALYFEU formera les personnes inscrites a session.	au tableau en annexe, dans la limite de 12 personnes par				
Article 3 : Dispositions financières En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise formateur les frais suivants :	e AMO STPI signataire s'engage à verser, à l'organisme				
Frais de formation :					
Coût unitaire : stagiaire(s)					
Soit un total de €HT Donc: 19.6 % x € HT=					
Somme versée à titre d'acompte : . € TTC					



Page 15 Formations

Article 4 : Modalité de règlement

- a) Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils sont majorités de la TVA au taux en vigueur (.19,6%).
- b) Tout stage commencé sera dû dans son intégralité par le Client.
- c) La validation des inscriptions est conditionnée par le règlement d'un acompte de 50 % TTC de la valeur totale de la formation, à joindre au bon de commande.
- d) Les factures sont payables, sans escompte, à l'ordre de ANALYFEU dés réception de celles-ci.
- e) Les frais de repas, d'hébergement et de transport ne sont pas compris dans le prix de la formation.

En cas de règlement de la prestation par un OPCA, le client doit :

- faire lui même la demande de prise en charge et s'assurer de l'acceptation de sa demande
- le préciser sur le bon de commande
- s'assurer du paiement par l'organisme concerné.

En cas de paiement partiel par l'OPCA, le solde dû sera facturé au client.

Article 5: Refus d'inscription

La société ANALYFEU se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer une formation à un Client qui n'aurait pas procédé au règlement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 6: Report ou annulation:

- Annulation du fait de la société ANALYFEU :

Analyfeu se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier. Dans ce cas, la société informera le Client dans les délais les plus brefs et remboursera les frais d'inscription versés.

-Désistement du fait du Client :

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'une session de remplacer un stagiaire par un autre.

Pour une annulation intervenant dans les 10 jours précédant le début de la formation , une participation de 50 % TTC du montant du stage sera retenue. Le stage est intégralement dû si l'annulation intervient une semaine avant le début du stage ou si le stage est commencé.

Article 7 : Différents éventuels

Fait en double exemplaires,

Si une contestation ou un différent ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de TOULON sera seul compétent pour régler le litige.

A	
Le	
Nom et cachet du Client	Pour ANALYFEU
précédés de la mention « Lu et approuvé »	Mr BAAK David

Formation secourisme



313 rue Felix Mayol - 83200 TOULON tél. 04 94 71 60 99—mobile : 06 68 13 18 18 Email: analyfeu83@yahoo.fr

> EURL au capital de 2000 € Siret: 509 589 172 000 22 - APE 7022 Z

